



Bruxelles, le 13 décembre 2019

Madame, Monsieur,

Contrairement à ce qu'il est dit dans votre article du 11 décembre 2019, « La crédibilité de la police de Hong Kong vole en éclats », l'autorité de surveillance de la police hongkongaise (Independent Police Complaints Council – IPCC) est un organisme indépendant, établi par ordonnance pour observer, surveiller et passer en revue la gestion et l'enquête des plaintes contre la police par le chef de la police. L'IPCC procède actuellement, de manière proactive, à une étude thématique des pratiques de la police et des procédures relatives aux manifestations de grande ampleur de ces derniers mois, et compte rendre un rapport provisoire début 2020. C'est l'IPCC, et non le gouvernement de la Région administrative spéciale de Hong Kong, qui a mis sur pied un groupe d'experts internationaux pour fournir une expérience internationale et des conseils pour cette étude, qui n'est pas « une enquête sur les violences policières ».

La cheffe de l'exécutif de Hong Kong et la police ont exprimé leur plein soutien pour cette étude et leur intention de coopérer avec l'IPCC dans le cours de son travail. Le groupe de travail de l'IPCC chargé de cette étude a également précisé que l'avis du groupe d'experts serait entièrement pris en compte lors de finalisation du premier rapport préliminaire, afin de garantir un compte rendu qui soit factuel, impartial et juste des incidents en question.

Le gouvernement de la Région administrative spéciale de Hong Kong suivra de près les résultats de l'étude et examinera soigneusement toutes les recommandations du rapport avant de décider de la suite à y donner.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mon entière considération.

Eddie Cheung
Représentant spécial pour les
Affaires économiques et commerciales de
Hong Kong auprès de l'Union européenne

Courrier des Lecteurs
La Croix
18, rue Barbès
92128 Montrouge Cedex
FRANCE